

## **Des pressions dénoncées au Conseil des Prud'Hommes de Metz**

### **MISE AU POINT**

Paru dans le RL de samedi, un article publié en région fait état d'un courrier adressé au parquet de Metz par une conseillère prud'homale qui indique comment un président de section (CGT) aurait essayé de lui faire changer une délibération favorable au maire d'Amnéville.

Cette conseillère prud'homale salariée (élue sur la liste CFTC) s'en prend aussi, dans les mêmes termes, au vice président du conseil (CGT).

De quoi s'agit-il exactement. C'est une décision rendue le 19 janvier 2011 par la section activités diverses, composée entre autre d'une élue Cftc et d'un élu Cfdt, dans laquelle 4 salariés des thermes d'Amnéville ont été condamnés à restituer 90 000 euros d'astreinte, et ce, en toute illégalité car ces astreintes avaient été liquidées à leur profit par la formation de référé qui avait constaté l'obstination du président du Pôle thermal de ne pas respecter les décisions de justice.

En premier lieu, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une bataille entre syndicats, mais « d'un acte isolé » d'une personne ayant certainement d'autres intérêts que la défense de l'institution Prud'homale, même si à Metz, certaines personnes de la CFDT soufflent sur les braises, la CFTC n'est pas solidaire avec son élue.

Cet article, malgré l'émoi qu'il peut susciter, est un non-événement.

Il est néanmoins tendancieux, car il prend d'une part pour argent comptant les accusations portées dans un courrier interne adressé par cette conseillère au procureur de la république, mettant nommément en cause deux élus Cgt, le président de la section activités diverse et le vice-président du Conseil, alors que d'autre part, rien n'est démontré à ce jour et que l'enquête interne ouverte au Conseil n'est pas encore aboutie.

Encore une fois, la présomption d'innocence est bafouée. On jette en pâture des personnes sans que celles-ci n'aient pu être entendues et faire valoir leur défense dans le cadre de cette enquête et que celle-ci soit menée à son terme. Et voilà nos camarades condamnés médiatiquement, alors que leur action est faite dans le cadre du respect de la loi et dans le respect des valeurs portées par la Cgt.

Tout comme l'a clairement déclaré le président employeur du Conseil de prud'hommes de Metz, dans l'article en question, l'Union Départementale entend que l'enquête interne soit menée sereinement à son terme en toute transparence, afin que les conseillers Cgt mis en cause soient disculpés et sorte la tête haute de cette attaque qui vise directement toute la juridiction du travail à laquelle les travailleurs sont attachés.

Force est de constater que depuis 3 ans, le Conseil de prud'hommes de Metz est la cible des pressions inadmissibles de la part du Maire d'Amnéville, président du Pôle Thermal, qui par tous moyens tente de le déstabiliser, en particulier par des attaques incessantes envers la CGT et ses conseillers.

L'union départementale affirme toute la confiance qu'elle porte à ses élus du conseil de prud'hommes de Metz et tout particulièrement ceux qui sont en responsabilité en acceptant d'assumer des présidences d'audiences, de sections et du Conseil, qui au contraire de ce que tente de présenter l'article du RL, ont toujours rempli proprement leur mandat de conseillers prud'hommes et dénoncés toutes tentatives de déstabilisation des conseillers.